



AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS PAR VOIE D'INSCRIPTION SUR LITRE D'APTITUDE

GRADE	AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE Catégorie C
CORPS	PERSONNEL OUVRIER

Date de la commission	17/09/2024
Nombre de postes à pourvoir	1
Etablissement / Service	EPD LOUIS PHILIBERT / SERVICES TECHNIQUES

DEFINITION STATUTAIRE DE LA FONCTION :

Les agents d'entretien qualifiés sont appelés à exécuter des travaux ouvriers, en vue notamment d'assurer l'entretien et le nettoyage des locaux dans le respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité. Les membres du corps des personnels ouvriers peuvent également assurer la conduite de motocycles, de véhicules de tourisme ou utilitaires légers, de poids lourds et de véhicules de transport en commun, s'ils sont titulaires, en fonction des besoins des établissements, des permis de conduire des catégories A, B, C et D en cours de validité et sous réserve de la réussite à un examen psychotechnique présenté devant l'un des organismes habilités à cet effet par arrêté du ministre chargé de la santé. Les conducteurs de véhicule sont soumis à des examens médicaux périodiques qui conditionnent la validité des permis de conduire requis.

Ils peuvent en outre participer au dispositif de sécurité et d'incendie, assurer la conduite d'engins de traction mécanique et être chargés de toute mission entrant dans le champ de compétences des services logistiques.

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE :

- décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière (JO du 28 décembre 2021) modifié par :
- décret n° 2022-1658 du 26 décembre 2022 (JO du 27 décembre 2022),
- décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires hospitaliers de catégorie C (JO du 21 mai 2016 modifié :
- décret n° 2016-1745 du 15 décembre 2016 (JO du 17 décembre 2016).
- décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 (JO du 23 décembre 2017).
- décret n° 2019-103 du 14 février 2019 (JO du 16 février 2019).
- décret n° 2021-1826 du 24 décembre 2021 (JO du 24 décembre 2021).
- décret n° 2021-1827 du 24 décembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière (JO du 28 décembre 2021)

CONDITIONS DE NOMINATION DANS LE GRADE :

Sans concours, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude : ces recrutements sont organisés par le directeur de l'établissement concerné ou le directeur d'un établissement organisant les recrutements pour le compte de plusieurs établissements d'un même département ou d'une même région. L'examen des dossiers de candidatures est confié à une commission, composée d'au moins

trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement, nommés par le directeur organisateur du recrutement.

GRILLE DE REMUNERATION :

Grille de rémunération - Echelle C1

CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE :

- Jouir de ses droits civiques,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat Membre de la Communauté Européenne ou d'un autre état faisant partie de l'accord sur l'Espace Economique Européen,
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de ses fonctions (à noter que seule l'administration est habilitée à demander ce document),
- N'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice de la fonction,
- Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée ou de la journée d'Appel de Préparation à la Défense.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Sans condition de titres ou de diplômes.

MODALITES DU RECRUTEMENT :

Commission de recrutement sans concours, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude :

- Examen des dossiers par la commission ;
- Entretien avec la commission.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Lettre de candidature
- Curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir au plus tard le **17 août 2024**.
(Cachet de la poste faisant foi).

ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Madame La Directrice de l'Etablissement Public Départemental LOUIS PHILIBERT
Service Ressources Humaines
2991 RD 561 – CS 20045
13610 LE PUY STE REPARADE

Le Puy Sainte Réparade
le 27/06/2024

